

**Direction de la Stratégie et des
Programmes
Anses
Direction scientifique alimentation
Inra
Direction générale déléguée à la
recherche et à la stratégie
Cirad
Direction scientifique
VetAgro Sup**

A l'attention des Directeurs de laboratoires et d'unités
et des chefs d'unités

Objet : Appel à projets Formation
par la recherche 2020

Maisons-Alfort, le 03 septembre 2019

Dossier suivi par :

Laetitia Charron (Anses)
Sophie Palin (Inra)
Claudie Dreuil (Cirad)
Magalie Jannoyer (Cirad)
Annabel Dabrigéon (VetAgro Sup)

E- mail :

laetitia.charron@anses.fr
sophie.palin@inra.fr
claudie.dreuil@cirad.fr
magalie.jannoyer@cirad.fr
recherche.valorisation@vetagro-
sup.fr

Comme chaque année, l'Anses lance un appel à projets pour l'attribution d'allocations doctorales.

L'Anses assure l'encadrement de près de 90 thèses de doctorat bénéficiant d'une allocation portée totalement (MAP, DGS...) ou à 50% par un financeur extérieur (régions, Inra, Cirad, VetAgro Sup...).

L'Anses cofinance chaque année une dizaine de nouvelles thèses qui sont sélectionnées sur les critères suivants :

- **l'excellence scientifique,**
- **l'adéquation entre le sujet proposé, les missions et orientations scientifiques de l'Agence,**
- **l'encadrement proposé au futur doctorant,**
- **l'obtention d'un cofinancement externe.**

L'appel à projets de thèses que nous ouvrons regroupe les 4 appels à projets : Anses, Anses/Inra, Anses/Cirad et Anses/VetAgro Sup. Des bourses de thèses sont d'ores et déjà prévues en cofinancement avec l'Inra, le Cirad et VetAgro Sup afin de soutenir des actions communes en matière de santé et de bien-être des animaux, de sécurité sanitaire des aliments, d'alimentation et nutrition, d'écotoxicologie et qualité de l'environnement et de santé des végétaux.

L'objectif des bourses cofinancées Anses/Inra, Anses/Cirad et Anses/VetAgro Sup est de donner à des équipes de chaque organisme les moyens de construire une collaboration. Les thèses doivent être co-encadrées par un scientifique de chaque organisme, y-compris dans le cadre de demandes faites par des UMR Anses/Inra ou Anses/VetAgro Sup (à hauteur de 50% minimum pour l'encadrant VetAgro Sup) Les publications issues de ces thèses doivent ensuite être cosignées par les deux organismes impliqués.

Pour l'information des scientifiques de l'Inra, du Cirad et de VetAgro Sup, **les grandes thématiques développées à l'Anses** et qui pourraient faire l'objet en priorité d'un financement de thèse sont :

- Barrière de transmission inter-espèces, notamment entre faune sauvage et domestique
- Détection et caractérisation des pathogènes, des contaminants et des organismes nuisibles et moyens de lutte associés en santé animale, sécurité sanitaire des aliments et santé des végétaux
- Toxicologie et exposition aux contaminants alimentaires
- Résistance aux antibiotiques, aux antiparasitaires, aux produits phytosanitaires, aux biocides
- Méthodologies de surveillance et épidémiologie
- Caractérisation de la capacité vectorielle en santé animale et végétale
- Vaccinologie
- Bien-être des animaux

Les projets de thèses **en collaboration avec l'Inra** seront présentés avec les départements scientifiques suivants :

- Département Santé Animale « SA »
- Département Alimentation Humaine « ALIMH »
- Département Microbiologie et Chaîne Alimentaire « MICA »
- Département Santé des Plantes et Environnement « SPE »
- Département Ecologie des Forêts, Prairies et milieux Aquatiques « EFPA »
- Département Sciences pour l'Action et le Développement « SAD »
- Département Mathématiques et Informatique Appliquées « MIA »
- Département Physiologie animale et systèmes d'élevage « PHASE »

Ces projets pourront s'inscrire dans les thématiques proposées ci-dessus par l'Anses ou dans les thématiques suivantes proposées par l'Inra :

- Sécurité et qualité de l'offre alimentaire
- Approches systémiques favorisant la robustesse des animaux et des systèmes
- Ressources et dispositifs pour la conception et l'accompagnement des transitions des systèmes de productions agricoles et des systèmes agro-alimentaires intégrant la santé et le bien-être comme principe structurant
- Gestion territoriale et multi-acteurs des maladies émergentes
- Maîtrise des risques sanitaires dans le cadre de la valorisation des effluents d'élevage

Les projets de thèses **en collaboration avec le Cirad** seront présentés avec les départements scientifiques suivants :

- Département Systèmes Biologiques « Bios »
- Département Environnements et Sociétés « Es »
- Département Performances des systèmes de production et de transformation tropicaux « Persyst »

Les projets de thèses **en collaboration avec VetAgro Sup** seront présentés avec la **Direction Scientifique de VetAgro Sup**. Ces projets doivent être en adéquation avec l'un des trois enjeux scientifiques stratégiques suivants :

- Accompagner la transition des systèmes de production agricoles et agro-alimentaires,
- Promouvoir la qualité de vie et lutter contre les maladies invalidantes de l'homme et de l'animal
- Maîtriser les risques sanitaires

Nous rappelons aux scientifiques de l'Anses que les projets proposés doivent être en adéquation avec la lettre d'orientation de leur unité. Nous rappelons aux scientifiques de l'Inra, du Cirad et de VetAgro Sup, de bien vouloir valider avant soumission, l'opportunité du projet proposé au regard des priorités de leur département, auprès de leur directeur d'unité de recherche et de leur directeur/chef de département ou directeur scientifique.

Vous trouverez ci-joint les « dossiers sujets » pour les trois types de demandes d'allocation de thèses. **Les dossiers sujets sont tous à renvoyer à dsp@anses.fr.** Pour les projets Anses/Inra, les dossiers sont également à renvoyer à sophie.palin@inra.fr et déposés sur le site DARESE de soumission de demandes de thèses <https://darese-bd.darese.inra.fr> (onglet "Soumettre"). Pour les projets Anses/Cirad, les dossiers sont également à renvoyer à claudie.dreuil@cirad.fr Pour les projets Anses/VetAgro Sup, les dossiers sont également à renvoyer à estelle.loukiadis@vetagro-sup.fr ainsi qu'à recherche.valorisation@vetagro-sup.fr.

Les sujets de thèse seront soumis pour évaluation à un à deux experts internes à chaque organisme et un à deux experts externes en dehors de ces établissements. L'Anses est en charge de la gestion des évaluations externes, elle transmettra les évaluations à l'Inra, au Cirad et à VetAgro Sup. Pour les thèses Anses, sur la base des évaluations, et tenant compte des orientations scientifiques de l'Agence 2019-2022, la direction de la stratégie et des programmes de l'Anses effectuera un classement des demandes et la direction générale de l'Anses décidera de l'attribution des financements. Pour les thèses Anses/Inra, les évaluations seront également réalisées selon les dispositifs propres à chaque département de l'Inra. Pour les thèses Anses/VetAgro Sup, les évaluations seront également réalisées, comme pour les autres demandes de thèses propres à VetAgro Sup,

par le conseil scientifique de VetAgro Sup. Pour les thèses Anses/Inra, Anses/Cirad ou Anses/VetAgro Sup, sur la base des évaluations, l'Anses effectuera un classement des demandes qui sera soumis pour discussion et arbitrage final aux directions générales des trois organismes (chefs de département pour l'Inra). **A l'issue de ces discussions inter-organismes, les directions générales des établissements (chefs de département pour l'Inra) décideront de l'attribution des financements et les arbitrages seront alors communiqués aux porteurs des projets.**

A l'issue de cette sélection, en cas d'arbitrage positif, vous devrez rechercher un candidat. Dans le cas des thèses non cofinancées par l'Inra, le Cirad ou VetAgro Sup, sauf cas exceptionnel dûment justifié l'embauche devra être faite par un partenaire (COMUE, Université, partenaire scientifique...). Dans le cas des thèses cofinancées par l'Anses et l'Inra l'embauche du candidat sera faite par l'Inra et un dossier candidat spécifique vous sera fourni sur demande par l'Inra ; dans le cas des thèses cofinancées par l'Anses et le Cirad l'embauche du candidat sera faite par le Cirad et un dossier candidat spécifique vous sera fourni sur demande par le Cirad, et dans le cas des thèses cofinancées par l'Anses et VetAgro Sup l'embauche du candidat sera faite par VetAgro Sup et un dossier candidat spécifique vous sera fourni sur demande par VetAgro Sup.

Calendrier

18 octobre 2019 : date limite de retour des dossiers sujets

6 décembre 2019: date limite de réception des rapports d'évaluation des sujets de thèse d'université

Fin janvier – fin février 2020 : notification d'arbitrage des thèses d'université

Démarrage des projets dès septembre 2020